



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5071167

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 2/07/2025 17H15 C:005340 I:22189
V/REF : 1017611
V/Email reçu le Mercredi 02/07/2025 à 17H15

SEMCODA
Agence de Rillieux La-Pape
62A, AVENUE DE L'EUROPE
CS 30054
69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

V/REF.IMM. 0996
IMMEUBLE : CHAMP DU ROY -996
CHEMIN DU CHAMP DU ROY
N°1450/1460/1470/1480
69140 RILLIEUX LA PAPE

Vaulx en Velin, le 25 Juillet 2025

Référence Marché: M_230409001-1

LOCALISATION : ALLEE N°1450 ROY-LOGEMENT VACANT EX HETEMI-RDC

MOTIF : INTERVENIR:
-REPARATION FERMETURE PORTE FENETRE /FENETRE .LOGT
AVEC VERIFICATION FONCTIONNEMENTDE TTES LES
PORTES ET PORTES FENETRE
-REMPLACEMENT DE 5 MANIVELLES
-AJUSTAGE DE PORTE INTERIEURE
-REGLAGE DE PORTE COULISSANTE

Donneur d'ordre : M. K. BARRY

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 11/07 A 10H30 :
INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT VACANT EX/HETEMI AU RDC
REEMPLACEMENT DE 2 SERRURES PORTE WC ET SALLE DE BAIN CAR HORS SERICE
REGLAGE FERMETURE PORTE FENETRE CUISINE AVEC POSE DE 2 GÂCHES
REMISE EN JEU DOUBLE PORTE SALON
REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : CS LCOMPTER Email envoyé le 21/07/25 à 12H34 _ Env oi CR/AB

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5071167

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Rillieux	2	46,21	46,21
2,00	MS00018-Rempl.Serrure 1 pt, porte int.	2	56,48	112,96
2,00	MS00046-Rempl.Paumelles/Fiches pr menuis	2	20,54	41,08
TOTAL H.T.				200,25
T.V.A. a 10,00%				20,02
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>220,27</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 1017611 du 02/07/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

62 A, avenue de l'Europe

CS 30054

69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

Tel:04.78.97.08.50

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: centreappels@servimo.fr

1450 CHEMIN DU CHAMP DU ROY

69140 RILLIEUX LA PAPE

Référence de la Demande

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

00996-00001-00002-00003 H / Type 5

Etage : RDC

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230409001-1

Délai

Date limite exécution : 17/07/2025

Observations

ANRU EX HETEMI/ ACCES LOGT 2840

MERCI D INTERVENIR RAPIDEMENT ET CONTACTER MR BARRY

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	46,22	46,22	4,62	50,84
MS00021 REPARATION FERMETURE PORTE FENETRE /FENETRE .LOGT compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions AVEC VERIFICATION FONCTIONNEMENTDE TTES LES PORTES ET PORTES FENETRE	3,00	1,00	3,00	0,30	3,30
MS00036 Cylindre PORTE PALIERE AVEC MINIMUM 4 CLES 5 goupilles double entrée ou à bouton toutes dimensions, y compris toutes sujétions	1,00	1,00	1,00	0,10	1,10
MS00068 Remplacement manivelle, y compris toutes sujétions	5,00	1,00	5,00	0,50	5,50
MS00021 Ajustage de porte intérieure, CBRES compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions	3,00	1,00	3,00	0,30	3,30
MS00023 Réglage de porte coulissante de placard refixation,ajustage des rails de coulisse et réglage, graissage des pièces enmouvement, y compris toutes sujétions	2,00	1,00	2,00	0,20	2,20

Total H.T.	60,22
Total TVA	6,02

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

EDN5



Bon de Commande

N° : 1017611 du 02/07/2025

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE

62 A, avenue de l'Europe

CS 30054

69141 RILLIEUX LA PAPE CEDEX

Tel:04.78.97.08.50

Total TTC

66,24

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par BARRY KALIFA le 02/07/2025

**Le Responsable
Nom et Signature**

Le Responsable d'Agence
Stéphane GAGET

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de **SEMCODA**

et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE**



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE RILLIEUX LA PAPE 62 A, avenue de l'Europe CS 30054 69141 RILLIEUX LA PAPE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1450 CHEMIN DU CHAMP DU ROY 69140 RILLIEUX LA PAPE**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **RILLIEUX LA PAPE**

le **02/07/2025**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1017611